|  |  |
| --- | --- |
| ***Fiche thématique*** | ***entreprises promotrices de santé*** |
| ***Contexte*** | |
| Le développement de l’offre de prévention et de promotion de la santé adaptée aux besoins locaux est un enjeu fort pour l’ARS.  La responsabilité en matière de santé des salariés ne s’arrête pas à la porte de l’entreprise et doit s’élargir à l’environnement et aux comportements des salariés en-dehors de leur temps d’activité professionnelle.  Il importe de soutenir les initiatives innovantes. A ce titre, il apparaît que les actions menées au sein d’un cadre structurel impliquant les membres d’une même communauté peuvent avoir des bénéfices sur le corps et l’esprit mais aussi sur la structure.  La santé au travail se joue lors de la conception du travail et de son organisation. La mise en place d’environnements favorables dans l’entreprise contribue positivement à cette dynamique utile à sa performance. »  En effet, une politique active en matière de santé est un moyen fort de contribuer au bien-être au travail, à la prévention des pathologies les plus fréquentes, à la réduction de l’absentéisme, à l’amélioration de la qualité du travail et donc un levier fort pour améliorer l’investissement dans le travail ou favoriser l’innovation des équipes. En ce sens, la santé devient un facteur de compétitivité et s’intègre pleinement à la stratégie de l’entreprise.  Un grand nombre d’entreprises ont déjà développé des actions pour la prévention et la promotion de la santé au profit des salariés. Le bilan qu’elles en font est généralement très positif.  L’appel à projet vise à encourager les actions de prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail, de préférence en rapport avec les thématiques suivantes : addictions, alcool, IST/VIH, vaccination, nutrition et activité physique, dépistage organisé des cancers, nuisances sonores… | |
| ***Objectifs*** | |
| Il s’agit ainsi pour l’entreprise de développer une véritable culture de la prévention et de la promotion de la santé, globale et partagée. Les actions doivent viser les objectifs suivants :  1- Favoriser les pratiques préventives dans les entreprises ou sur le lieu de travail  2- Déployer les campagnes de prévention initiées par l’ARS sur le lieu de travail  3- Développer des projets de santé participative | |
| ***Type d’actions*** | |
| 1- Information et sensibilisation en direction des salariés  2- Renforcement des compétences | |
| ***Public Cible*** | |
| Salariés et employeurs | |
| ***Territoire*** | |
| Territoire : Région Guadeloupe -Saint-Martin et Saint-Barthélemy | |

**Contact :**

M. Lionel BOULON

Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint–Barthélemy

Service Prévention Education et Promotion de la Santé

Route des Archives

97113 Gourbeyre

Tel : 0590 99 99 65

Les dossiers doivent être envoyés à l’adresse suivante : [ARS971-PROMOTION-SANTE@ars.sante.fr](mailto:ARS971-PROMOTION-SANTE@ars.sante.fr)